

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n° 2022-70

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47 jusqu'au point 51, 48 à compter du point 52, 49 à compter du point 53, 48 à compter du point 55, 47 à compter du point 61, 50 à compter du point 64, 51 à compter du point 65, 50 pour le point 72

Pouvoirs : 5 jusqu'au point 52, 6 à compter du point 53, 5 à compter du point 55, 6 à compter du point 64

Absents excusés : 2

Absents : 9 jusqu'au point 51, 8 à compter du point 52, 6 à compter du point 53, 8 à compter du point 55, 9 à compter du point 61, 5 à compter du point 64, 4 à compter du point 65, 5 pour le point 72

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} juillet 2022

Secrétaire de Séance élu : M. Francois WILLEM

* * * * *

HABITAT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE BUREAU D'ACCES AU LOGEMENT - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT.

Rapporteur : Alain SUTTER, Vice-Président.

Porté par l'association Entraide Emploi, le Bureau d'Accès au Logement (BAL) a été mis en œuvre depuis septembre 2011 sur le territoire savernois.

Ce service offre aux personnes en recherche de logement, un soutien et une aide technique aux différents stades de leur démarche ainsi que la possibilité de participer à des temps collectifs en lien avec la thématique du logement. Le but est de permettre à ces personnes d'accéder à un logement dans le parc privé et désengorger le parc social.

Actuellement, des permanences se tiennent dans les locaux propres du service social d'Entraide Emploi, tous les mardis sans rendez-vous.

Le BAL tient également d'autres permanences :

- Le mercredi matin : permanence d'inscription au service sur rendez-vous
- Le vendredi matin : permanences en alternance en Alsace Bossue dans les Maisons France Services de Sarre-Union et Drulingen, ainsi qu'à Hanau-La-Petite-Pierre dans la Maison France Services d'Ingwiller
- Le vendredi après-midi : permanence d'inscription téléphonique

Le public visé est celui défini dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), soit « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement ou à s'y maintenir, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». La priorité est donnée aux personnes cumulant des faibles ressources et des difficultés d'insertion sociale.

Depuis 2012 la Communauté de Communes du Pays de Saverne adhère au projet et cofinance l'action du BAL. Au titre de l'exercice 2021, le Conseil avait validé le versement d'une subvention de 6 500 €.

Pour l'exercice 2022 une nouvelle subvention de 6 500 € est sollicitée, conformément au budget de fonctionnement pluriannuel qui avait été soumis à la CCPS (budget de plus de 33 000 €/an avec près de 80 % de subvention de la CeA).

Le bilan 2021 du service est concluant en termes de relogement : en 2021, le BAL a accueilli 173 ménages, dont 86 venant de la CC du Pays de Saverne, 9 étant originaires du QPV. Près d'un sur deux était logé dans le parc privé. Malgré la crise sanitaire, 97 permanences annuelles, physiques ou téléphoniques, se sont tenues sur notre territoire intercommunal, 569 entretiens y ont été réalisés.

Le BAL a globalement permis le relogement de 53 ménages de janvier à décembre 2021, ce qui représente 62 personnes relogées, pour l'essentiel dans le parc privé (83 % des relogements), secondairement dans le parc social (17%).

Les personnes seules restent le public majoritaire (40% des personnes accompagnées), suivies par les familles monoparentales (34%) et les couples avec enfants (13%).

68,4% des personnes adultes ayant bénéficié du service étaient des femmes, contre 31,6% d'hommes. Depuis 2020, le public s'est rajeuni avec la catégorie des 26-35 ans dominant à présent (25,5% des ménages accompagnés en 2021 contre 17,8% en 2019).

Du point de vue des ressources, 33% des ménages accueillis disposent de plus de 1300€ mensuels. Prime d'activité et RSA sont perçus par 48% des ménages, 36% perçoivent un salaire, 17% les allocations chômage et 8% sont à la retraite.

Le bilan 2021 a été communiqué aux conseillers.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat préconise le recours au BAL afin de favoriser l'accès au logement des habitants modestes tout en contribuant à faciliter leur parcours résidentiel sur le territoire.

Il est proposé aux Conseillers de poursuivre le soutien de la collectivité au BAL et de contribuer financièrement au coût du service pour l'exercice 2022 par le versement d'une subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) de poursuivre son soutien financier à l'association Entraide Emploi en charge de l'animation du Bureau d'Accès au Logement pour l'exercice 2022,
- b) de contribuer financièrement aux coûts de fonctionnement du BAL et de verser à l'association Entraide Emploi une subvention de 6 500 € pour l'année 2022.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 13 juillet 2022

Le Président
Dominique MULLER

